

établissement public du  
centre beaubourg  
rapport d'activité 1973

établissement public du  
**centre beaubourg**  
rapport d'activité 1973



PARIS EN 1615

Par un dessin de M. de la Roche et gravé par M. de la Roche.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

M. R. BORDAZ	Président
M. B. ANTHONIOZ	Chef du Service de la Création Artistique Ministère des Affaires Culturelles
M. A. BACQUET	Directeur de l'Architecture Ministère des Affaires Culturelles
M. M. BLANCPAIN	Secrétaire Général Alliance Française
M. J. CHATELAIN	Directeur des Musées de France Musée du Louvre
M. G. DELAUNAY	Directeur Centre National des Lettres
M. E. DENNERY	Administrateur Général Bibliothèque Nationale
M. L. FINEL	Conseiller de Paris
M. K.C. KRIEG	Conseiller de Paris
M. P. DEROCHE	Directeur du Budget Ministère de l'Economie et des Finances
M. J. LESCURE	Président de l'Association des Cinémas d'Art et d'Essai
M. C. de la MALENE	Président de la S.E.M.A.H.
Mme J. de MENIL	
M. J.C. PARRIAUD	Directeur des Equipements Ministère de l'Education Nationale
M. J.M. SCHMERBER	Directeur de l'Administration Générale Ministère des Affaires Culturelles
M. R. TASSIN de MONTAIGU	
M. J. VERDIER	Préfet de Paris
<b>Ayant voix consultative :</b>	
M. P. MARTY	Contrôleur Financier
M. J. TAMIN	Agent Comptable

## DIRECTION

---

M. Robert BORDAZ Conseiller d'Etat	Président
M. Sébastien LOSTE	Chargé de mission
M. Claude MOLLARD	Directeur Administratif et Financier chargé de la Coordination
M. André DARLOT	Directeur de l'Aménagement et de la Construction
M. François LOMBARD	Directeur des Etudes et de la Programmation

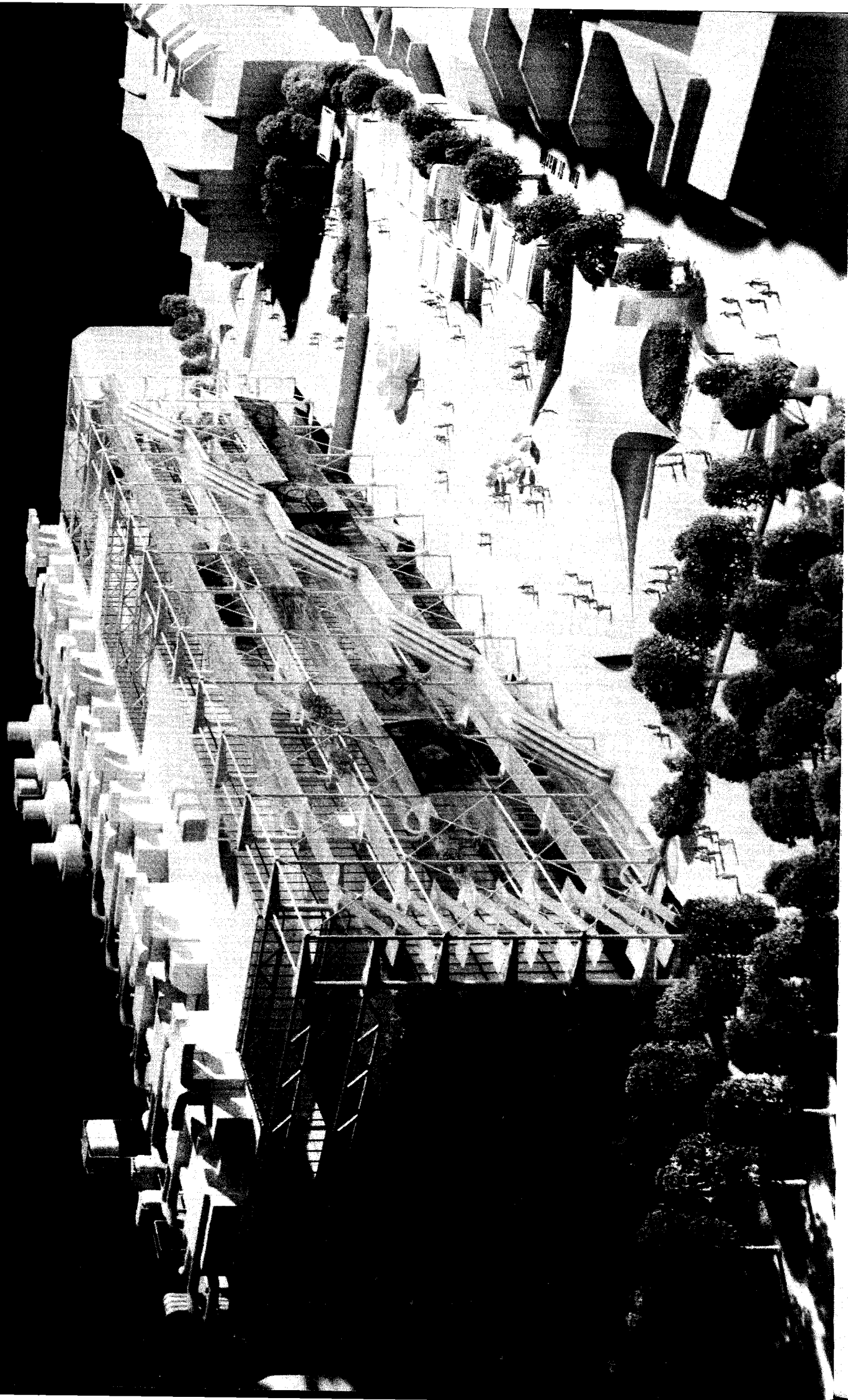
## DÉPARTEMENTS

M. Pontus HULTEN	Chef du Département des Arts Plastiques
M. Blaise GAUTIER	Manifestations
M. Dominique BOZO	Collections
M. Germain VIATTE	Documentation spécialisée
M. François MATHEY	Chef du Département Centre de Création Industrielle
M. François BARRE	Adjoint
M. Pierre BOULEZ	Chef du Département I.R.C.A.M.
M. Yves GALMOT	Responsable administratif

## ORGANISME ASSOCIÉ

M. J.-Pierre SEGUIN	Directeur de la Bibliothèque Publique d'Information
---------------------	--





# SOMMAIRE

---

	Pages
● LE CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	4
● LA DIRECTION DE L'E.P.C.B. ....	5
Première partie	
A - MISSIONS ET OBJECTIFS DU CENTRE BEAUBOURG	9
B - L'OPÉRATION DE RÉALISATION .....	14
C - L'ETABLISSEMENT PUBLIC .....	17
D - LES DÉPARTEMENTS .....	23
Deuxième partie	
RAPPORT D'ACTIVITÉ .....	33





# A. MISSIONS ET OBJECTIFS DU CENTRE BEAUBOURG

## Pourquoi le Plateau Beaubourg ?

L'îlot d'insalubrité qui occupait l'emplacement du village dont la mauvaise réputation au XIII<sup>e</sup> siècle est à l'origine du mot « Beaubourg » devait être démoli dès 1927. Il ne l'a été que partiellement - c'est-à-dire les seuls plateaux Beaubourg et La Reynie - et par tranches successives de 1933 à 1937, avec l'accord de la Commission du Vieux Paris.

L'îlot insalubre était beaucoup plus étendu et recouvrait, en outre, l'actuel îlot de Venise, l'îlot Quincampoix et l'emplacement du nouveau complexe scolaire et sportif Saint-Merri.

Les démolitions de 1937 avaient laissé le plateau Beaubourg et le plateau La Reynie à l'état de « terrains vagues ». La proximité des Halles Centrales, et l'engorgement automobile du quartier qui en résultait, expliquent la transformation progressive de ces terrains vagues en parc de stationnement. Ils devaient servir de réserves dans l'opération de rénovation du quartier envisagée à la suite de la décision de transfert des Halles à Rungis, prise en 1959. Ainsi prévoyait-on de transférer certaines activités, et de construire des logements sur cet emplacement.

Ce n'est qu'en octobre 1968 que la vocation culturelle du plateau Beaubourg fut affirmée par la délibération du Conseil de Paris, prise à l'initiative de M. Capitant, et qui fixait l'emplacement définitif de la grande Bibliothèque Publique d'Information dont le projet existait depuis 1963 sous le nom de Bibliothèque des Halles. Cette bibliothèque devait cumuler les avantages d'une encyclopédie et d'une anthologie, et permettre aux lecteurs d'y consulter « librement » les meilleurs ouvrages ou documents iconographiques relevant de toutes les disciplines et constamment tenus à jour en fonction des progrès de la connaissance ou de l'actualité. A la demande du Président de la République, ce projet initial du Ministère de l'Education Nationale fut complété et enrichi par des activités relevant du Ministère des Affaires Culturelles pour constituer un Centre Culturel polyvalent où voisinaient les arts plastiques, la lecture publique, le design et la musique. L'utilisation du plateau Beaubourg était ainsi arrêtée de manière à tirer partie de son emplacement exceptionnel au cœur de la capitale, à la jonction du Marais et des Halles, à proximité du Louvre et de la Bibliothèque Nationale, dans un quartier où s'inscrivent déjà les Archives, Carnavalet, la Bibliothèque de la Ville de Paris, la Bibliothèque Forney (à l'Hôtel de Sens), le Théâtre de la Ville, le Conservatoire des Arts et Métiers.

Par ailleurs, le palais Wilson qui abrite le Musée National d'Art Moderne ne semblait pas répondre aux exigences que requièrent la présentation des collections et le caractère des manifestations en matière d'art contemporain. Déjà André Malraux avait souhaité la construction d'un « musée du XX<sup>e</sup> siècle » qui aurait été confiée à Le Corbusier. Toutefois, l'emplacement envisagé pour ce musée (le nouveau quartier de la Défense) était trop excentré et aurait aggravé le déséquilibre entre l'est et l'ouest de Paris.

## Les objectifs culturels du futur Centre

« Je voudrais passionnément que Paris possède un centre culturel comme on a cherché à en créer aux Etats-Unis, avec un succès jusqu'ici inégal, qui soit à la fois un musée et un centre de création, où les arts plastiques voisinent avec la musique, le cinéma, les livres, la recherche audiovisuelle, etc... »

Cette citation du Président Georges Pompidou illustre bien le caractère novateur du Centre Beaubourg. Contrairement à ce qui est souvent dit, ce n'est pas un simple musée, mais un complexe culturel tendant à rassembler en un même lieu des activités très diverses.

A la bibliothèque de lecture publique s'ajoutent un Département des Arts Plastiques, un Centre de Création Industrielle, un Institut de Recherche Acoustique / Musique, une troisième cinémathèque qui complètera celles de la rue d'Ulm et du Palais de Chaillot. Une place très importante est réservée aux arts plastiques ; le Département des Arts Plastiques réunira en effet le Musée National d'Art Moderne et le Centre National d'Art Contemporain dont les activités, en progression depuis quelques années, devraient s'orienter vers la recherche, l'expérimentation et la définition de nouveaux types de rapports avec le public. Ce regroupement nécessaire de l'art moderne et de l'art contemporain sera complété par la présence du Centre de Création Industrielle détaché de l'Union Centrale des Arts Décoratifs.

Ainsi se réalise une véritable « intégration » des principales formes de l'art du XXe siècle. Beaubourg doit contribuer à faire disparaître les cloisonnements entre les manifestations et les activités culturelles s'adressant trop souvent à des publics et à des créateurs distincts, à une époque où s'affirme au contraire la nécessité de l'échange et de la communication (et dans cette perspective Beaubourg se place dans le sillage de l'expérience du Bauhaus). D'autre part, il pourra offrir à des hommes de talent des moyens à la mesure de leur ambition qui doit allier le souci constant de la qualité et la formation d'un public aussi large que possible. Enfin, il doit permettre à Paris de continuer d'exercer et de développer son rôle dans la vie artistique internationale.

Certains ont pu s'inquiéter des dimensions de l'entreprise, et de sa philosophie « intégrationniste » qui iraient à l'encontre d'une évolution tendant plutôt à disperser les musées en petites unités. Mais cette évolution n'est pas contradictoire avec les expériences de regroupement réalisées en matière de création artistique. Beaubourg doit permettre de repenser la notion de musée comme cela est en cours dans certains pays étrangers, notamment la Suède. Le Centre constitue à cet égard un grand équipement intégré du type de ceux réalisés à l'étranger et, depuis quelques années, en France.

La décision qu'a prise M. Pontus Hulten d'accepter la direction des Arts Plastiques dans le futur Centre confirme la vocation de Beaubourg à concrétiser l'idéal de « musée de l'avenir » qui est celle du fondateur du Moderna Museet. Le potentiel international de Beaubourg résulte essentiellement, selon lui, de ses dimensions exceptionnelles nécessaires « pour nourrir et susciter des initiatives multiples et qui ne soient pas seulement parisiennes, pour établir un échange permanent et fructueux avec d'autres centres et foyers, pour accueillir (...) dix mille personnes par jour dans un grand lieu vivant et ouvert, pour donner ainsi au public une image de la relation avec la culture et la création plus riche et plus variée que ce qui lui est offert présentement » (article de M. Pontus Hulten dans le Monde du 15 avril 1974).



Par ailleurs, la configuration du bâtiment du Centre Beaubourg en fera un pôle d'innovation et de rénovation urbaines dans ce quartier Saint-Merri jusqu'alors sillonné de voies à circulation rapide et qui doit redonner leur place aux cheminements piétonniers. Il pourra ainsi équilibrer les admirables monuments religieux (Eglises Saint-Merri et Saint-Leu - Saint-Gilles) qui dominent ce lacet de ruelles et de petites places. La mission culturelle de Beaubourg s'étend de ce fait naturellement à son environnement qu'il doit aménager et animer.

### Le point de l'opération en mai 1974

Le décret du 31 décembre 1971 créant l'Etablissement Public du Centre Beaubourg dispose qu'il « a pour mission de faire construire (...), de mettre en état de fonctionnement et d'ouvrir au public et aux organismes utilisateurs un centre culturel (...) ».

A cette fin, l'établissement coordonne les études entreprises et met en œuvre les programmes arrêtés par le Ministre des Affaires Culturelles et le Ministre de l'Education Nationale.

Il peut, en accord avec les autres autorités compétentes, réaliser toutes opérations de nature à assurer au Centre un environnement approprié.

Il fait procéder à la mise en place des équipements et moyens spécifiques fournis par les services utilisateurs du Centre.

Il propose aux Ministres des Affaires Culturelles et de l'Education Nationale le schéma de fonctionnement et le mode d'organisation du Centre.

Ainsi l'Etablissement Public se voyait assigner quatre objectifs :

- de construction,
- d'aménagement de l'environnement,
- de préfiguration de la gestion du futur Centre,
- de préparation du statut du futur Centre.

Deux années pleines se sont écoulées depuis la définition de cette mission, qui ont permis à l'Etablissement Public de la préciser et d'en accomplir une grande partie. La fin des travaux et l'ouverture du Centre étant prévue en 1976, le présent rapport d'activité doit en réalité faire le bilan d'une période dépassant légèrement la moitié du temps imparti à l'Etablissement Public pour mener à bien sa mission.

## ● CONSTRUCTION :

Les architectes avaient été sélectionnés à l'issue d'un concours d'idée et non pas sur un projet détaillé. Le bâtiment qu'ils proposent a pris, depuis le concours, sa forme définitive, et la maquette en est exposée depuis le mois de janvier 1974. Les orientations fondamentales qui avaient motivé le choix du projet lauréat ont été maintenues.

Le jury du concours, réuni en une séance spéciale en décembre 1973, s'est vivement félicité de la bonne adéquation du projet aux intentions initiales. Le bâtiment n'occupe que la moitié du terrain acquis par l'Etablissement Public et laisse libre une place aménagée de près d'un hectare dont le public aura la jouissance gratuite. Les structures apparentes en acier, les parois de verre, les ascenseurs et les escaliers mécaniques disposés à l'extérieur de la façade donneront une impression de force, de légèreté, d'animation, d'éclat et surtout de transparence. Le rejet des circulations à l'extérieur du bâtiment permettra de dégager de toute contrainte technique les plateaux intérieurs dont la dimension est de 7.500 m<sup>2</sup>. Ainsi, et pour la première fois en France, les responsables des diverses activités culturelles du Centre peuvent-ils concevoir avec une grande liberté et adapter à leurs besoins des surfaces non prédéterminées.

Toutefois le projet de l'I.R.C.A.M. a acquis, depuis l'époque du concours, une existence autonome par rapport à celle du bâtiment principal. L'institut de recherche conçu et dirigé par Pierre Boulez - ou « Petit Beaubourg » - sera entièrement enterré entre le « Grand Beaubourg » et l'église Saint-Merri dont le chevet, rendu visible par la démolition de l'école qui le dissimulait, restera dégagé.

Sur le chantier principal, la partie « génie civil » est très avancée et le montage de la charpente métallique commencera pendant l'été 1974. La construction, achevée par l'E.P.C.B. en 1973, d'un complexe scolaire et sportif Saint-Merri a permis de démolir l'ancienne école et d'ouvrir le chantier de l'I.R.C.A.M. Cette opération a pu être menée à bien, dans un délai très court, avec deux mois et demi seulement de retard dus à la grève de la cimenterie et de la batellerie.

L'état d'avancement de la construction permet d'affirmer que les trois objectifs auxquels doit obéir l'opération (qualités, coûts, délais) seront dans l'ensemble respectés.

Sauf circonstances imprévisibles, la construction du Centre se réalisera normalement sans grands changements par rapport aux objectifs fixés il y a deux ans.

Toutefois, le chantier de l'I.R.C.A.M. dont le planning était décalé dès le départ par rapport à celui du Grand Beaubourg a subi le contrecoup du retard de deux mois et demi de l'école et doit nécessiter, à la demande de Pierre Boulez, des adaptations dont les Pouvoirs Publics doivent décider.

## ● AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

La bonne intégration de cette architecture dans un quartier historique dont les monuments les plus remarquables sont d'époque Renaissance, a pu susciter des inquiétudes. En réalité, et notamment depuis le Conseil restreint des Ministres du 6 décembre 1973, l'Etablissement Public conduit, en liaison avec la Ville de Paris et la S.E.M.A.H., une mission d'aménagement de cet environnement urbain (décoration des façades et des murs pignons, dégagement de perspectives, aménagement de voies piétonnières, etc...) qui devrait permettre l'harmonisation et la mise en valeur respective de ces architectures différentes tout en favorisant l'animation du quartier.

## ● PRÉFIGURATION DE LA GESTION DU FUTUR CENTRE

Parallèlement se précisent et se mettent progressivement en place les structures de fonctionnement du futur Centre, grâce à une action de préfiguration qui prendra de plus en plus d'importance au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Ainsi, le bâtiment, une fois achevé, ne sera pas une machine vide mais un Centre Culturel déjà vivant et actif. Peu à peu sont intégrés les différents départements du Centre : intégration achevée pour le Centre de Création Industrielle et pour le Centre National d'Art Contemporain ; prise en charge progressive pour le Musée National d'Art Moderne, mise en place de la Documentation Spécialisée, de l'Institut de Recherche Acoustique / Musique, des services communs.

Cette intégration se réalise d'abord sur le plan des moyens techniques : tous les « utilisateurs » sont installés dans le même immeuble provisoire au 35, boulevard de Sébastopol et recourent à certains services communs, comme le Service du Personnel, ceux du Matériel, du Courrier, de l'Édition, de l'Audiovisuel, etc...

Elle est effectuée également sur le plan des moyens financiers : les budgets des utilisateurs et des services communs font l'objet d'une discussion globale.

Dans la logique de cette mission, l'Établissement Public, grâce à son Département des Arts Plastiques déjà constitué, poursuivra en 1974 et 1975 une politique d'expositions importantes dans les locaux du Musée National d'Art Moderne.

Ceux-ci servent également au regroupement des services de ce Département qui peut ainsi simuler son fonctionnement futur.

## ● PRÉPARATION DU STATUT DU FUTUR CENTRE :

Enfin, l'Établissement Public a mené des études approfondies sur le statut du futur Centre. Un projet de loi portant création de ce Centre a été approuvé en Conseil des Ministres et déposé sur le bureau de l'Assemblée Nationale.

Le Centre aura le statut d'Établissement Public National ; il n'aura pas le caractère industriel et commercial mais pourra accomplir les actes de droit privé nécessaires à sa mission, tout en disposant de souplesses particulières de gestion et de structures de directions originales par la participation qu'elles organisent.

Ses collections seront inaliénables et demeureront propriétés de l'État.

Les grandes lignes de l'organisation et du fonctionnement du futur Centre ont fait l'objet d'un projet de décret d'application et d'accords interministériels ; les autres éléments du statut, et en particulier le statut du personnel, sont en cours d'élaboration. Ainsi, le futur Centre devrait-il avoir un statut clair et défini plus d'un an avant son ouverture, ce qui est une garantie de succès de l'opération.

Le Centre Beaubourg veut être un modèle en matière d'équipements intégrés tant sur le plan des activités et de l'architecture que sur le plan de la procédure administrative en évitant une dissociation, trop souvent constatée, entre opération d'équipement et opération de fonctionnement.

L'opération Beaubourg a aujourd'hui dépassé le stade du projet. Elle peut être considérée comme avancée à mi-course.

## B. L'OPÉRATION DE RÉALISATION DU CENTRE BEAUBOURG

La réalisation d'un ouvrage public ou privé fait intervenir trois groupes de protagonistes :

- le maître de l'ouvrage, personne physique ou morale pour le compte de laquelle l'ouvrage est étudié ou construit ;
- le maître d'œuvre, qui a pour mission de concevoir l'architecture de l'ouvrage, de surveiller l'exécution des travaux et d'assurer la direction des entreprises, d'assister le maître de l'ouvrage dans la réception et le règlement de l'ouvrage ; ce maître d'œuvre peut être un cabinet d'architecture, un bureau d'études ou d'ingénieurs-conseils, l'association d'un cabinet et d'un bureau ;
- les entreprises, qui peuvent, soit contracter séparément avec le maître de l'ouvrage qui les choisit, soit être sous-traitantes d'une seule entreprise, dite « entreprise générale », qui contracte directement avec le maître de l'ouvrage, et qui assume entièrement la direction et la responsabilité des travaux ; dans ce dernier cas, le maître de l'ouvrage n'a pas de relations directes avec les entreprises sous-traitantes.

L'originalité de Beaubourg est de cumuler les avantages de ces deux systèmes (coordination assurée par l'entreprise générale, choix des entreprises sous-traitantes par le maître de l'ouvrage) en associant au maître d'œuvre une entreprise générale à posteriori, dite contractant principal, parce que les entreprises qu'elle dirige contractent d'abord avec le maître de l'ouvrage.

### La maîtrise de l'ouvrage

La maîtrise de l'ouvrage est assurée par l'Etablissement Public du Centre Beaubourg, établissement public national à caractère administratif, doté de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Il est placé sous la tutelle des ministères des Affaires Culturelles, de l'Education Nationale et de l'Economie et des Finances.

Les autorités de tutelle sont représentées dans son conseil d'administration. Le président du conseil d'administration assure la direction de l'Etablissement Public.

Le Conseil d'Administration arrête le budget, approuve le rapport d'activité, délibère sur les marchés et les conventions passées par l'Etablissement Public.



L'Etablissement Public est soumis aux règles traditionnelles applicables aux établissements publics administratifs, et en particulier aux règles de la Comptabilité Publique, à celles du Code des Marchés Publics, au Contrôle Financier de l'Etat, ...

Le terrain sur lequel est construit le Centre Beaubourg a été cédé à l'Etablissement Public par la S.E.M.A.H. (Société d'Economie Mixte pour l'Aménagement, la Restauration et la Rénovation du Quartier des Halles). Les conditions de cette cession sont fixées dans un cahier des charges et des conventions de travaux, qui régissent les rapports entre la S.E.M.A.H. et l'E.P.C.B.

L'E.P.C.B. représente auprès de ces interlocuteurs les futurs utilisateurs des espaces qu'il aménage. Ces utilisateurs ont par ailleurs un représentant au Conseil d'Administration de l'Etablissement Public.

## La maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par les architectes lauréats du Concours International d'Architecture, assistés par un bureau d'études britannique.

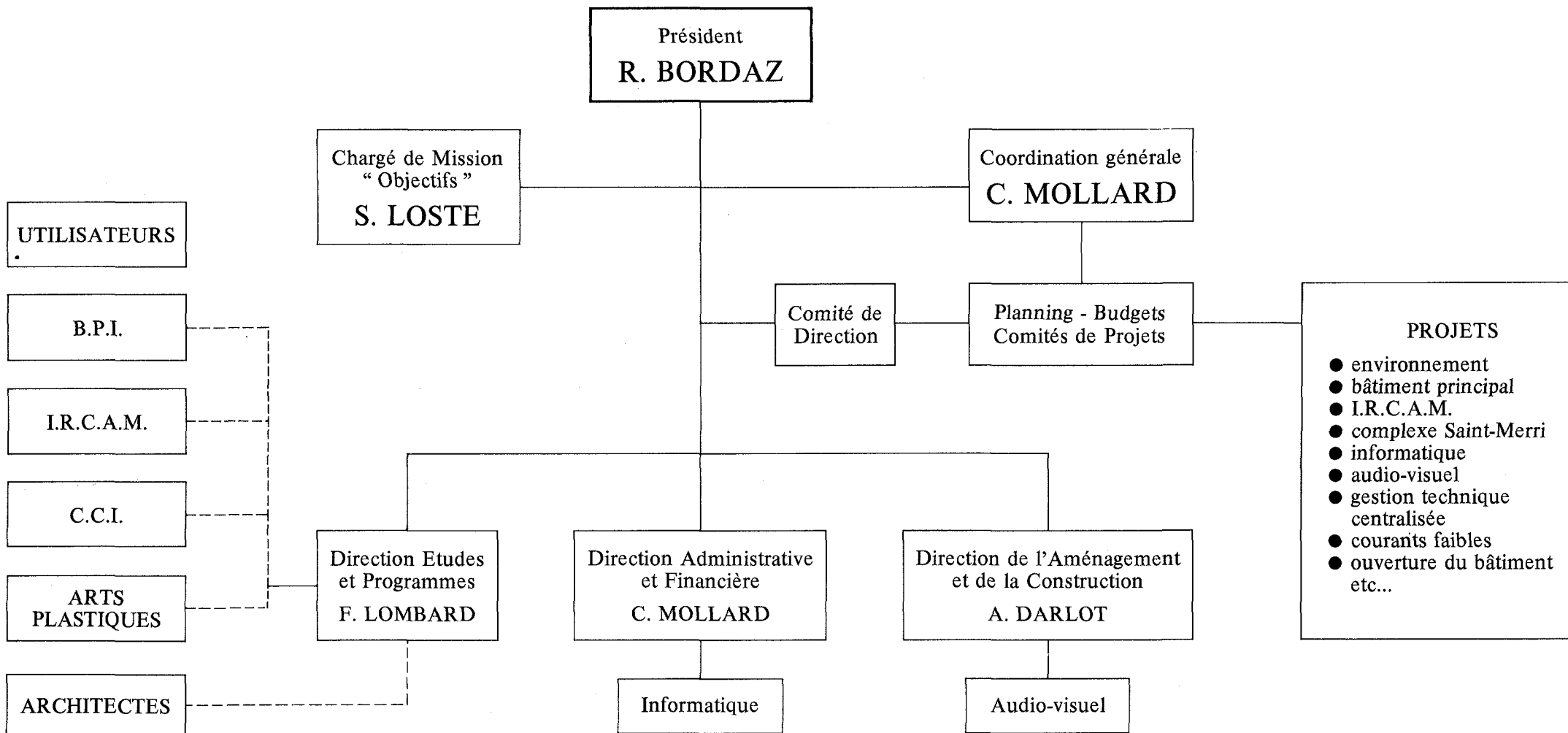
Préfigurant, dès 1972, la réforme de l'ingénierie (applicable depuis le 1er Janvier 1974), l'Etablissement Public du Centre Beaubourg a augmenté les responsabilités du maître d'œuvre, en contrepartie d'une rémunération plus importante.

Avant cette expérience, la rémunération du maître d'œuvre était calculée sur la base du coût final de l'ouvrage ; son montant exact n'était donc connu qu'à la fin des travaux.

Le principe adopté est de fixer contractuellement un coût d'objectif, base de la rémunération, sur lequel le maître d'œuvre engage sa responsabilité. Si le coût réel des travaux s'écarte de plus de 12 % de ce coût d'objectif, le maître d'œuvre est pénalisé. Il existe de même un délai d'objectif, garanti par le maître d'œuvre ; toutefois, la responsabilité principale de ce dernier porte sur les coûts.

Pour assumer ces responsabilités dans les meilleures conditions, le maître d'œuvre est renforcé par le contractant principal qui a pour mission l'assistance au bureau des architectes pour les problèmes de mise en œuvre et de coûts, la maîtrise du chantier (planification, coordination, suivi des travaux, contrôle des coûts) son aménagement et son exploitation, et la responsabilité de bonne exécution et de bonne fin des travaux. Le contractant principal engage, comme le maître d'œuvre, sa responsabilité contractuelle sur les coûts et les délais. Toutefois, et à l'inverse de ce qui existe pour le maître d'œuvre, c'est sur les délais que porte principalement cette responsabilité. En effet, l'entreprise principale est plus à même que les architectes d'évaluer les délais de réalisation, et de les contrôler.

# ORGANIGRAMME DE LA MISSION DE CONSTRUCTION



## C. L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC

L'Etablissement Public, initialement investi d'une mission d'aménagement et de construction, s'est vu confier, à compter de 1974, une mission de préfiguration de la gestion du futur Centre. Ces deux missions doivent converger vers un même but : l'ouverture du Centre en 1976. Toutefois l'organisation de l'établissement public diffère selon que l'on considère l'une ou l'autre mission.

### L'opération d'aménagement et de construction

L'avancement de la construction et le développement de la mission d'aménagement des abords impliquaient une certaine évolution de l'organigramme du Centre. Dans la phase où la part des études prédominait, une organisation par fonctions était mieux adaptée à la bonne conduite du projet : chaque objectif (qualité, coût, délai) était pris en charge par une direction ; l'orientation générale était définie par un Comité de Direction regroupant les trois directeurs sous l'autorité du Président.

Aujourd'hui, la réalisation, dont l'importance s'accroît, prend le pas sur la programmation qui est achevée ou en voie de l'être, et sur les études, dont la plupart sont arrivées à un stade avancé.

L'organisation de l'Etablissement Public s'est donc adaptée à l'évolution de ses missions ; une structure par projets a été adoptée, les trois directions étant cependant maintenues.

### LA GESTION PAR PROJET

Un projet est un ensemble géographique ou fonctionnel d'éléments cohérents ; ainsi constituent des projets les ensembles suivants : l'environnement, l'informatique, l'I.R.C.A.M., l'audio-visuel, le mobilier...

Le responsable d'un projet est chargé de faire respecter les trois objectifs de qualité, de coût et de délai. Il en réfère périodiquement devant le Comité de Projet qui regroupe le président, les trois directeurs, les architectes et la cellule de coordination Planning-Budget. Les orientations générales du projet sont arrêtées par le Comité de Direction. Le suivi des projets est assuré par la cellule de coordination Planning-Budget, placée sous la responsabilité du coordinateur général.

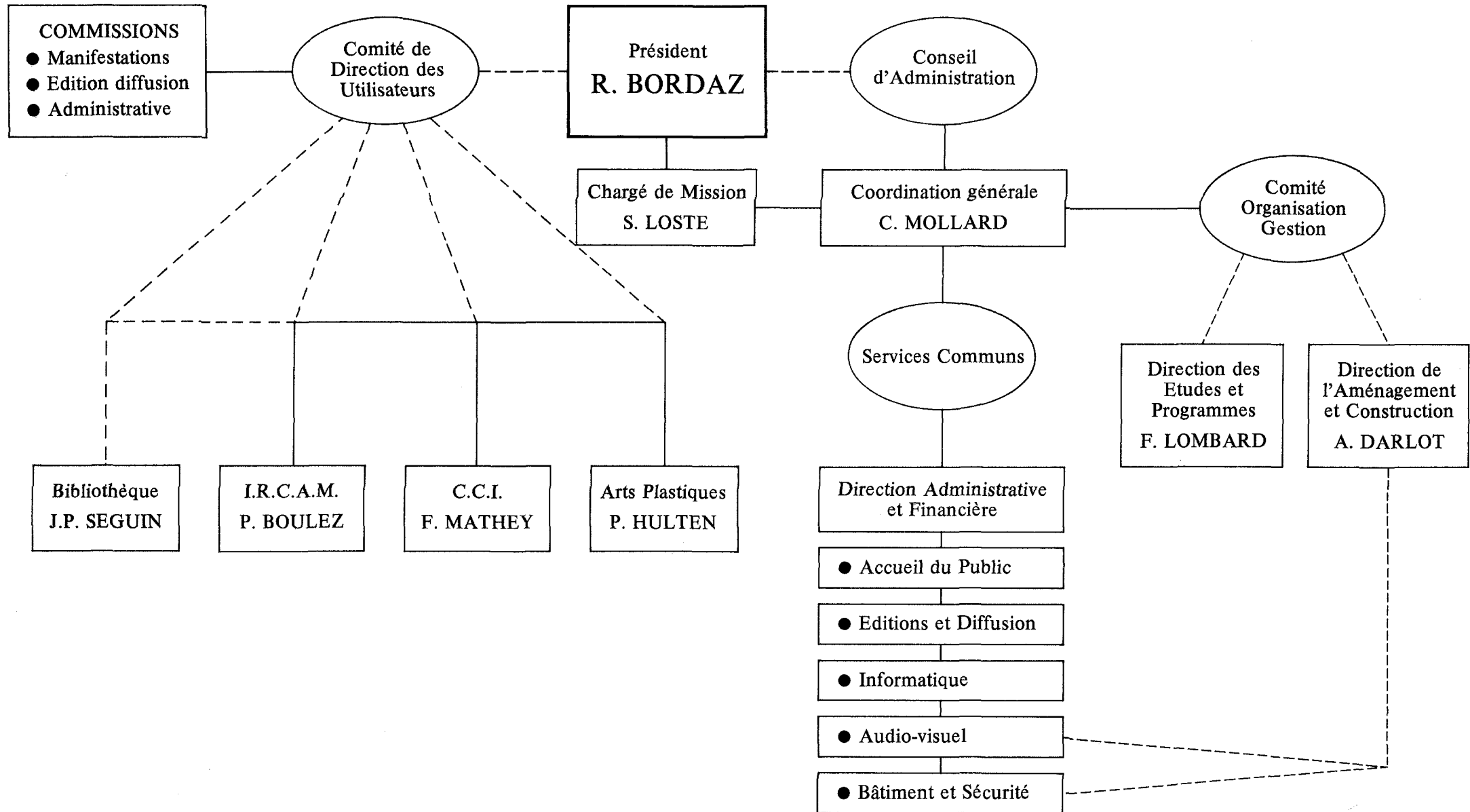
### LES TROIS DIRECTIONS

Elles interviennent comme prestataires de services pour les responsables de projet. Elles exercent d'autre part des missions propres (rapports avec les tutelles, avec les utilisateurs, avec les entreprises).

- La Direction Administrative et Financière a un rôle fonctionnel ; organisée pour faire face à la double mission de l'E.P.C.B., elle a comme attributions : l'élaboration des programmes financiers, les études d'organisation, la gestion budgétaire et comptable, la gestion du personnel, les affaires juridiques et contentieuses, la gestion des services généraux (achats, matériels, locaux, courrier, etc...)

- La Direction des Etudes et Programmes achève les études relatives aux programmes de l'I.R.C.A.M. et de l'environnement et poursuit l'adéquation programme-projet.

# ORGANIGRAMME DE LA MISSION DE PRÉFIGURATION DE LA GESTION DU FUTUR CENTRE



- La Direction de l'Aménagement et de la Construction voit s'ajouter à ses missions traditionnelles (passation des marchés, suivi des travaux et du chantier), une mission d'aménagement intérieur ; elle est chargée dans ce domaine d'assurer l'homogénéité et le planning des appels d'offres du mobilier.

Cette organisation doit permettre une appréciation des résultats au regard des objectifs poursuivis. Cette appréciation implique une contribution des trois directions, chacune en ce qui la concerne. La Cellule Coordination Planning-Budget suit les écarts, et sollicite selon le cas des décisions de la coordination générale (action quotidienne), du Comité de Direction (action hebdomadaire), du Comité de Projet (action mensuelle).

Toutefois, cette organisation se veut essentiellement une assistance à la décision qui relève en dernier recours du Président.

## L'opération de préfiguration de la gestion du futur centre

L'organigramme qui correspond à la mission de préfiguration de la gestion et d'ouverture du Centre s'inspire directement de l'organigramme adopté dans le rapport général sur l'organisation-gestion du futur centre. Il en diffère toutefois sur un certain nombre de points ; ces différences tiennent à l'existence de structures administratives propres à l'Etablissement Public, à la nécessité d'une instance d'impulsion et de coordination générale pour mettre en place des services communs, et à l'importance des problèmes d'organisation-gestion liés à l'ouverture du Centre.

### STRUCTURES DE DIRECTION

- Un comité de Direction, regroupant les quatre « utilisateurs » du futur Centre et placé sous la présidence du Président de l'Etablissement Public, préfigure le Conseil de Direction du futur Centre. Toutefois, il ne dispose pas de tous ses pouvoirs ; en effet, l'Etablissement Public du Centre Beaubourg continuera à disposer des structures classiques des établissements publics administratifs, tant que le nouvel établissement public chargé de la gestion de Beaubourg ne lui aura pas succédé.

Le Président de l'E.P.C.B. doit, en particulier, rendre compte de sa gestion devant le Conseil d'Administration ; cela signifie que le Comité de Direction ne peut pas être investi de tous les pouvoirs dont il disposera dans le futur centre, notamment en matière financière.

Ce Comité de Direction des utilisateurs peut déléguer ses pouvoirs à des commissions. A ce jour, trois commissions ont été créées :

pour les manifestations inaugurales,  
pour les problèmes d'édition et de diffusion,  
pour les questions administratives.

Une instance de coordination générale a la charge :

- de la coordination administrative des services communs et des départements.
- du secrétariat du Conseil d'Administration et du Comité de Direction des Utilisateurs.
- du groupe d'organisation-gestion, chargé d'étudier et de mettre en place les structures et les moyens de gestion du futur centre (ses travaux sont soumis à un Comité, les principales orientations sont adoptées par le Comité de Direction des Utilisateurs).
- de l'ouverture du futur centre.

Par ailleurs, le Service de Relations Publiques est également rattaché à la coordination générale.

Les problèmes culturels sont plus précisément suivis par le chargé de mission auprès du Président de l'Etablissement Public du Centre Beaubourg.

## LES DEPARTEMENTS

Les quatre départements ont une existence individualisée.

La situation de chacun de ces départements peut être caractérisée de la façon suivante :

- la Bibliothèque Publique d'Information est actuellement un département de l'établissement public national à caractère administratif, appelé Réunion des Bibliothèques Nationales. Il est placé sous la tutelle du Ministre de l'Education Nationale.

- le Centre de Création Industrielle était jusqu'en juillet 1973 un département de l'Union Centrale des Arts Décoratifs, association de la loi de 1901 gérant par convention avec l'Etat le Musée des Arts Décoratifs. Depuis le 1er janvier 1974, et en application d'une convention passée entre l'E.P.C.B. et l'U.C.A.D., les moyens du C.C.I. sont intégralement rattachés au budget de l'E.P.C.B. où ils sont individualisés. Par ailleurs, le C.C.I. bénéficie de missions (organisation d'expositions, études) qui lui sont confiées par le Ministère de l'Industrie auquel il est relié par voie de convention. Ce département ministériel sera représenté au conseil d'orientation et de surveillance du futur centre.

Le Département des Arts Plastiques regroupe trois organismes :

- le Musée National d'Art Moderne.
- le Centre National d'Art Contemporain.
- la Documentation Spécialisée, issue du C.N.A.C.

Il comporte trois services qui disposent de moyens inscrits au budget de l'Etablissement Public ; toutefois, si le service de la documentation est intégralement financé par ces moyens, le service des manifestations dispose en outre de moyens provenant de l'Association du Centre National d'Art Contemporain et le service des collections de moyens provenant de la Direction des Musées de France.

- l'Institut de Recherche et de Coordination Acoustique-Musique est un département en voie de constitution, dont les moyens sont individualisés dans le budget de l'E.P.C.B. Ils seront complétés ultérieurement par ceux dont sera dotée l'association dont la mise en place est prévue en 1974 (A.R.C.A.M.).

## LES SERVICES COMMUNS

Les services communs, actuellement constitués, sont :

- la Direction Administrative et Financière, dont les effectifs sont progressivement renforcés pour faire face notamment aux besoins supplémentaires nés du fait de la préfiguration ;
- une cellule des Relations Publiques et une cellule chargée de l'accueil des enfants et des liaisons avec l'enseignement et les centres actuels qui préfigurent en partie la future direction de l'accueil.
- le service Edition et Diffusion, qui se développe progressivement ;
- le service Informatique ;
- le service Audio-visuel dont une partie de l'activité est orientée vers la satisfaction des besoins des départements.

Par ailleurs, une Direction du Bâtiment et de la Sécurité doit se constituer en 1974, pour traiter des problèmes de gestion du bâtiment et des équipements de gardiennage et de sécurité.



## QUELQUES CHIFFRES SUR LES SURFACES DES ACTIVITÉS

---

Total des surfaces utiles de Beaubourg .....	61.000 m <sup>2</sup>
Grand Beaubourg : 56.900 m <sup>2</sup>	
Petit Beaubourg : 4.200 m <sup>2</sup>	

---

Services communs et activités communes .....	20.600 m <sup>2</sup>
dont 11.300 m <sup>2</sup> ouverts au public	

---

Départements .....	40.500 m <sup>2</sup>
--------------------	-----------------------

---

Surface totale ouverte au public .....	51.800 m <sup>2</sup>
(à l'intérieur du bâtiment)	

---

Département des Arts Plastiques .....	17.600 m <sup>2</sup>
---------------------------------------	-----------------------

---

Centre de Création Industrielle .....	3.600 m <sup>2</sup>
---------------------------------------	----------------------

---

Bibliothèque Publique d'Information .....	15.000 m <sup>2</sup>
---	-----------------------

---

Institut de Recherche et de Coordination Acoustique / Musique .	4.200 m <sup>2</sup>
---	----------------------

---

Place Beaubourg .....	9.000 m <sup>2</sup>
-----------------------	----------------------

---

## D. LES DEPARTEMENTS

Les départements et organismes associés assument les objectifs fondamentaux du Centre et peuvent être classés en deux catégories :

- les départements de l'établissement public :  
Département des Arts Plastiques  
Centre de Création Industrielle

Ces départements sont dotés de la plus grande autonomie en matière culturelle. Ils sont intégrés dans le centre en ce qui concerne leur gestion et, dans ce domaine, les pouvoirs qu'ils détiennent leur sont délégués par le Président.

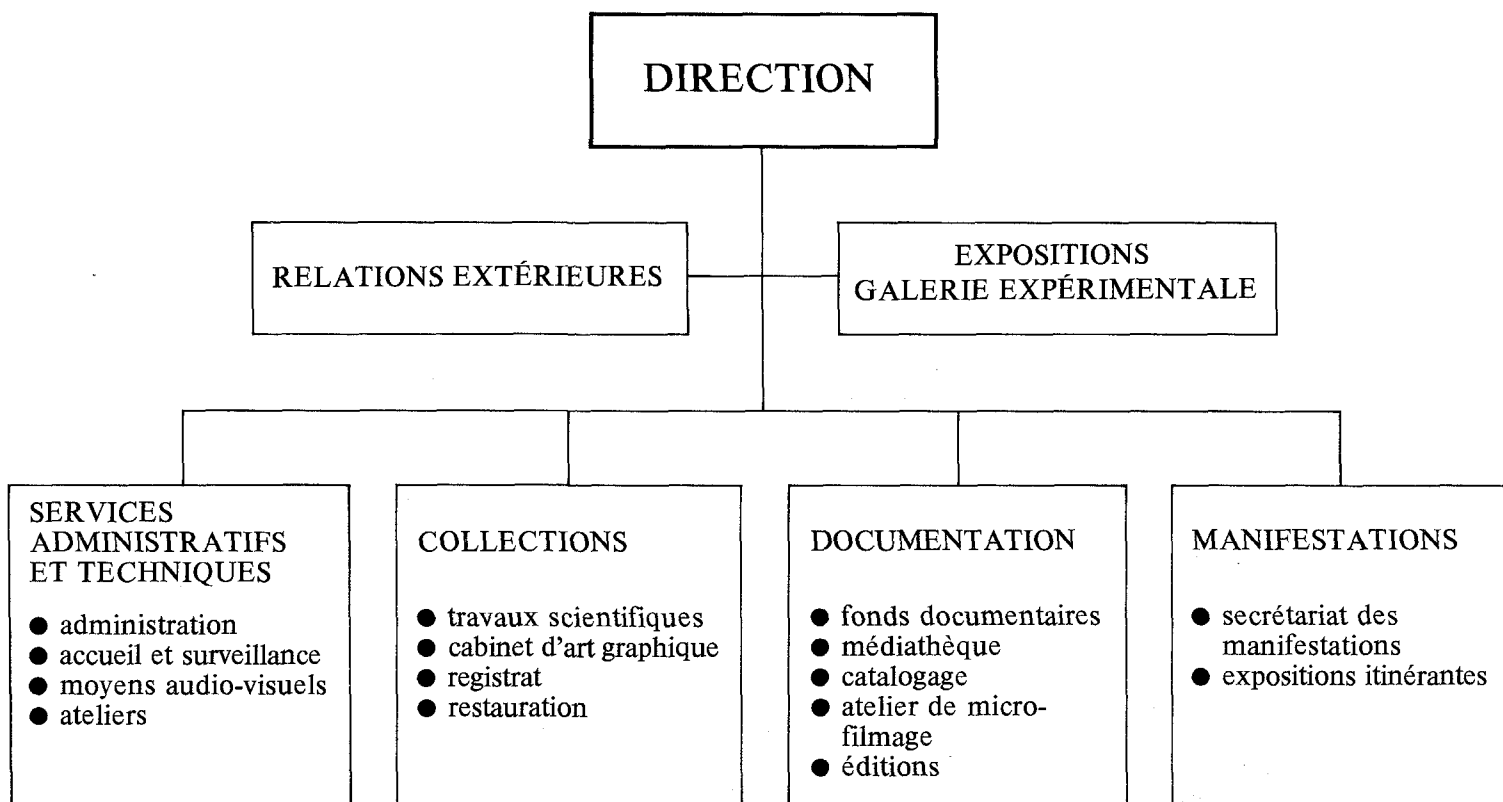
- les organismes associés :  
la Bibliothèque Publique d'Information  
P.I.R.C.A.M. (dès que la fondation aura été instituée).

Ces organismes associés - relevant ou non d'une autre autorité - disposent, en tout état de cause, de budgets de fonctionnement spécifiques. Ils sont liés par convention au Centre Beaubourg, responsable pour eux de la gestion du bâtiment, de l'ordre public, et éventuellement, de certaines tâches de gestion. Dans la réalité, la distinction entre départements et organismes associés est moins nette qu'il n'y paraît :

- les départements peuvent exercer certaines activités au travers d'organes dotés de statuts spécifiques.
- les organismes associés sont intégrés de fait pour tout ce qui concerne le bâtiment et la sécurité, la gestion et l'utilisation des espaces communs (accueil, place, forum) et certains services généraux tels que : standard téléphonique, réception, tri du courrier.
- les organismes associés peuvent, d'ailleurs, utiliser plus largement les services communs (informatique et audio-visuel entre autres), des prestations relevant de la gestion administrative peuvent même être envisagées, y compris en ce qui concerne la gestion du personnel.

Plus généralement, et au-delà même de l'utilisation de moyens communs, il est souhaitable qu'objectifs et actions soient coordonnés au niveau de la direction générale, tous les responsables des départements et des organismes associés étant alors représentés au sein d'un Comité « Programmes ».

# DÉPARTEMENT DES ARTS PLASTIQUES



Le DÉPARTEMENT DES ARTS PLASTIQUES regroupe :

- le Musée National d'Art Moderne (M.N.A.M.).
- le Centre National d'Art Contemporain (C.N.A.C.).
- la Documentation Spécialisée (regroupant les anciens services de documentation du C.N.A.C. et une partie de ceux du M.N.A.M.).

Ce regroupement présente de nombreux avantages :

- meilleure articulation et coordination des activités précédemment dévolues au M.N.A.M. et au C.N.A.C.
- renforcement des possibilités d'action à effectifs constants, par mise en communs de moyens (documentation, organisation de manifestations, gestion des œuvres, moyens techniques).
- en définitive, constitution d'un organisme mieux armé pour assurer le développement harmonieux du secteur Arts Plastiques dans son ensemble.

Il conduit à organiser le département, sous l'autorité de son Directeur, en trois sections : collections, manifestations et documentation.

Direction :

Le directeur des Arts Plastiques a directement sous sa responsabilité l'animation et la gestion de la galerie expérimentale (B<sub>3</sub>) et de l'espace des manifestations expérimentales (B<sub>5-4</sub>).

Il dispose d'un échelon de relations publiques et a, par ailleurs sous son autorité directe les services administratifs et techniques.

Collections :

Cette section présente les œuvres d'art moderne et contemporain depuis le début du XXe siècle : peintures, sculptures, dessins, estampes, etc... Elle a des missions muséographiques.

Les collections sont soumises à des versements périodiques dont les modalités devront être arrêtées en accord avec le Ministère des Affaires Culturelles :

Manifestations :

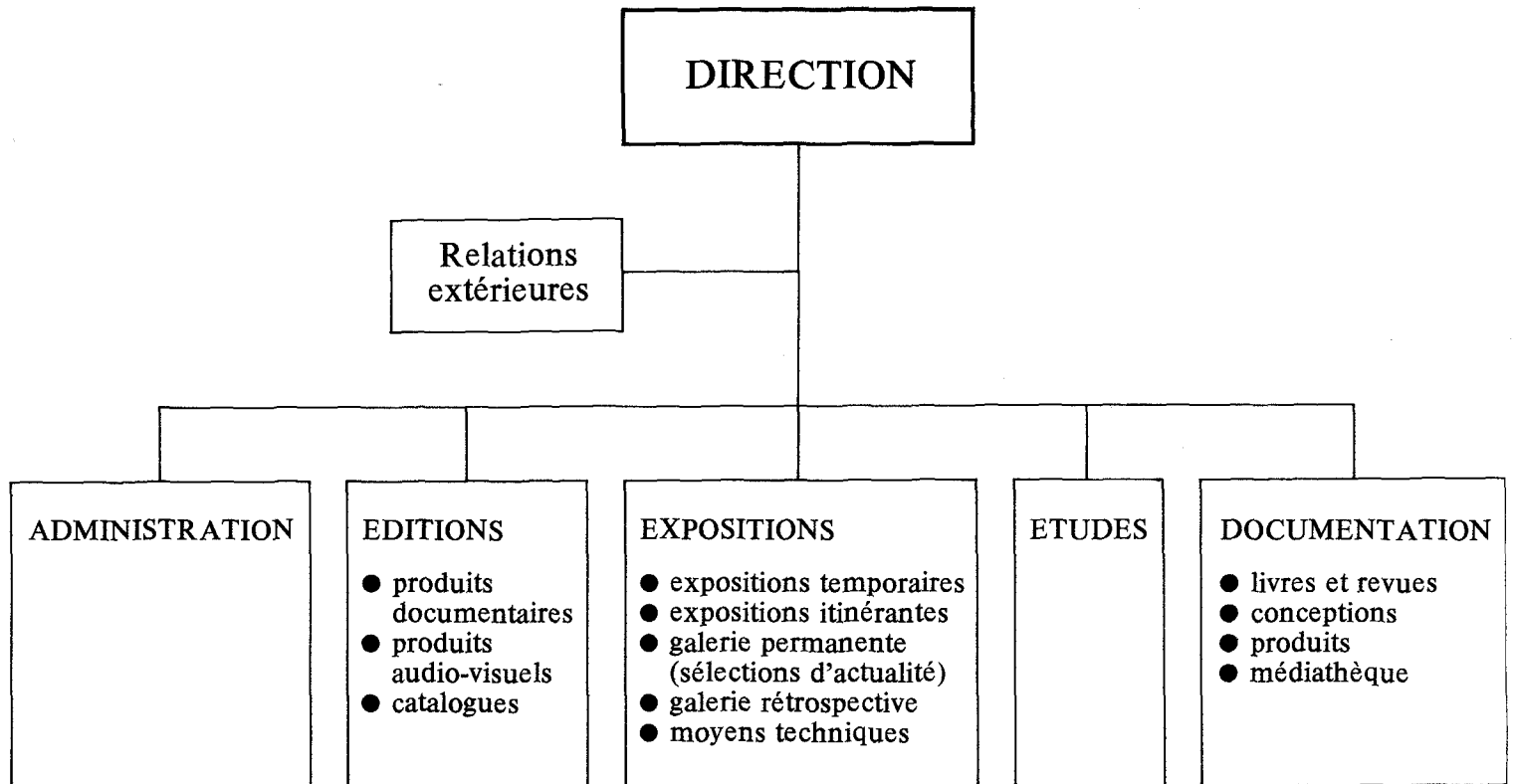
Cette section a pour missions :

- d'organiser des expositions d'art moderne et contemporain, fixes et itinérantes,
- d'organiser des manifestations d'autres moyens d'expressions modernes qui font appel à des artistes contemporains,
- d'assurer la diffusion de ces manifestations en France et à l'étranger.

Documentation :

Cette section a pour mission de rassembler et de conserver des fonds documentaires relatifs à l'art du XXe siècle quel qu'en soit le support : imprimés, manuscrits, photographies, diapositives, films, bandes magnétiques, bandes vidéo.

# CENTRE DE CRÉATION INDUSTRIELLE



La vocation générale du CENTRE DE CRÉATION INDUSTRIELLE est d'informer tant le public des consommateurs que les professionnels et les pouvoirs publics des principaux aspects de la création industrielle.

La variété des publics concernés implique la mise en place d'unités et de modes d'information diversifiés, et notamment :

- une galerie permanente d'expositions d'actualité présentera, au grand public et aux professionnels, les réalisations et recherches les plus récentes dans les trois domaines d'activité du C.C.I. : architecture et urbanisme, design de produits, communications visuelles,
- un ensemble de renseignements, constitué principalement de documents, destiné aussi bien au grand public, qu'aux professionnels (urbanistes, architectes, designers, responsables de collectivités locales, industriels, etc...),
- une unité de documentation spécialisée pour les services à la demande,
- un service d'études pour les demandes extérieures qui nécessitent des recherches approfondies.

Par ailleurs, la galerie rétrospective de la Création Industrielle présentera l'évolution de ces trois domaines d'activité (continuité ou rupture) du XIXe siècle à nos jours.

Direction :

La Direction du C.C.I., comme la Direction des Arts Plastiques, dispose d'un échelon de relations publiques qui lui est propre, une section administrative lui est également directement rattachée.

Elle a autorité sur les sections suivantes :

- éditions,
- expositions et manifestations,
- études,
- documentation.

Etudes :

Cette section est chargée de réaliser le programme des études du C.C.I. Ce programme est établi à partir des demandes du C.C.I. (développement de nouvelles méthodes, recherches théoriques, etc...) ou de demandes provenant d'organismes extérieurs.

Documentation :

Cette section assure le recueil ou le traitement des informations. Elle constitue et gère les fonds documentaires du département.

Expositions et manifestations :

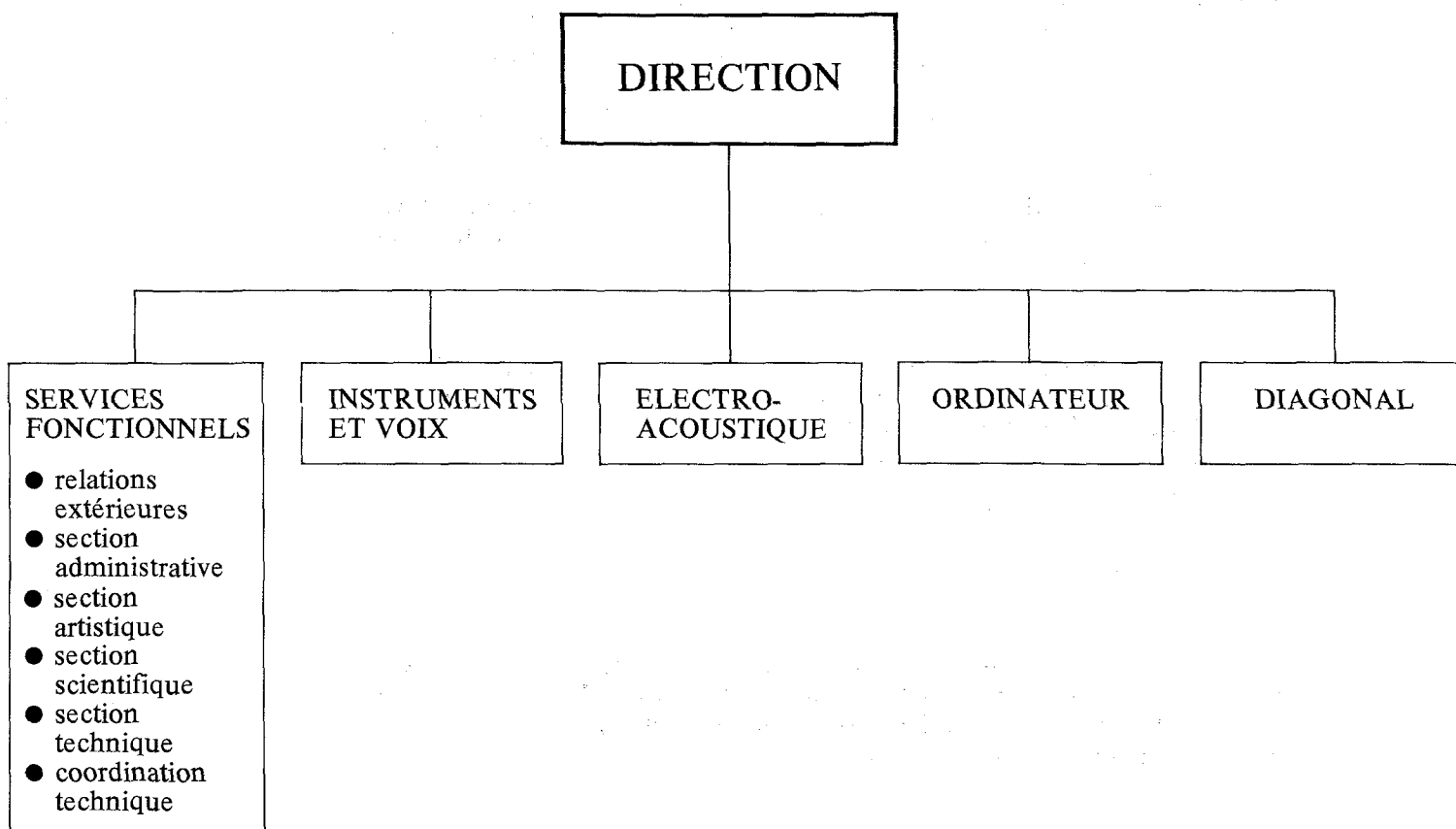
Cette section prend essentiellement en charge la coordination, l'organisation et la mise en place des présentations, expositions et manifestations décidées par le département. Ces expositions peuvent être produites en totalité par le C.C.I. ou co-produites avec des organismes extérieurs.

Editions :

La production éditée du C.C.I. se compose de revues, livres et monographies, ouvrages théoriques et techniques, catalogues, affiches et productions audiovisuelles.



# INSTITUT DE RECHERCHE ET DE COORDINATION ACOUSTIQUE / MUSIQUE



L'I.R.C.A.M. se consacrera à la recherche musicale et scientifique et réunira des équipes inter-disciplinaires composées de chercheurs, de musiciens et de techniciens ; de la sorte, l'I.R.C.A.M. offrira aux scientifiques de disciplines variées un large champ d'expérimentation, tandis que les musiciens trouveront dans ce substrat de recherche une stimulation féconde pour l'invention musicale.

Les résultats émanant des travaux de l'I.R.C.A.M. pourront être présentés au public lors de certaines manifestations. D'autre part un circuit de visites compatible avec la recherche sera organisé dans le bâtiment de l'I.R.C.A.M.

L'I.R.C.A.M. sera également le conseiller musical des autres départements du Centre Beaubourg.

L'I.R.C.A.M., fondation dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale, sera placé sous la tutelle du Directeur Général du Centre Beaubourg qui le représentera auprès des autorités ministérielles.

L'I.R.C.A.M. est organisé en deux grandes catégories de services, des services fonctionnels et des services opérationnels.

Services fonctionnels :

Le directeur de l'I.R.C.A.M. est assisté par un délégué aux relations extérieures, par trois responsables : artistique - scientifique - administratif, ainsi que par un coordinateur technique.

Services opérationnels : les départements.

Au départ, l'I.R.C.A.M. comprendra quatre départements : Instruments et Voix, Electro-Acoustique, Ordinateur et Diagonal.

## INSTRUMENTS ET VOIX

Ce département est chargé :

- de répertorier les innovations instrumentales et vocales, et de les développer,
- d'étudier les techniques non européennes,
- de développer de nouveaux principes d'instruments existants,
- de concevoir et réaliser des équipements et instruments électro-acoustiques,
- de coordonner les études sur la psycho-physiologie de l'interprète ainsi que sur son rôle dans la société actuelle.

## ELECTRO-ACOUSTIQUE

Ce département a pour mission :

- d'assister les départements Ordinateur et Instruments et Voix,
- d'étudier les moyens de production sonore électroniques en temps réel et l'introduction des techniques digitales pour la génération et le contrôle des signaux (notamment les techniques d'intermodulation et de commande en tension).

## ORDINATEUR

Ce département a la charge :

- de la recherche sur la synthèse des matériaux sonores et sur le traitement des sons par ordinateur,
- du développement des méthodes de composition musicale assistées par ordinateur,
- de l'étude des autres applications de l'ordinateur pour les besoins de l'I.R.C.A.M.

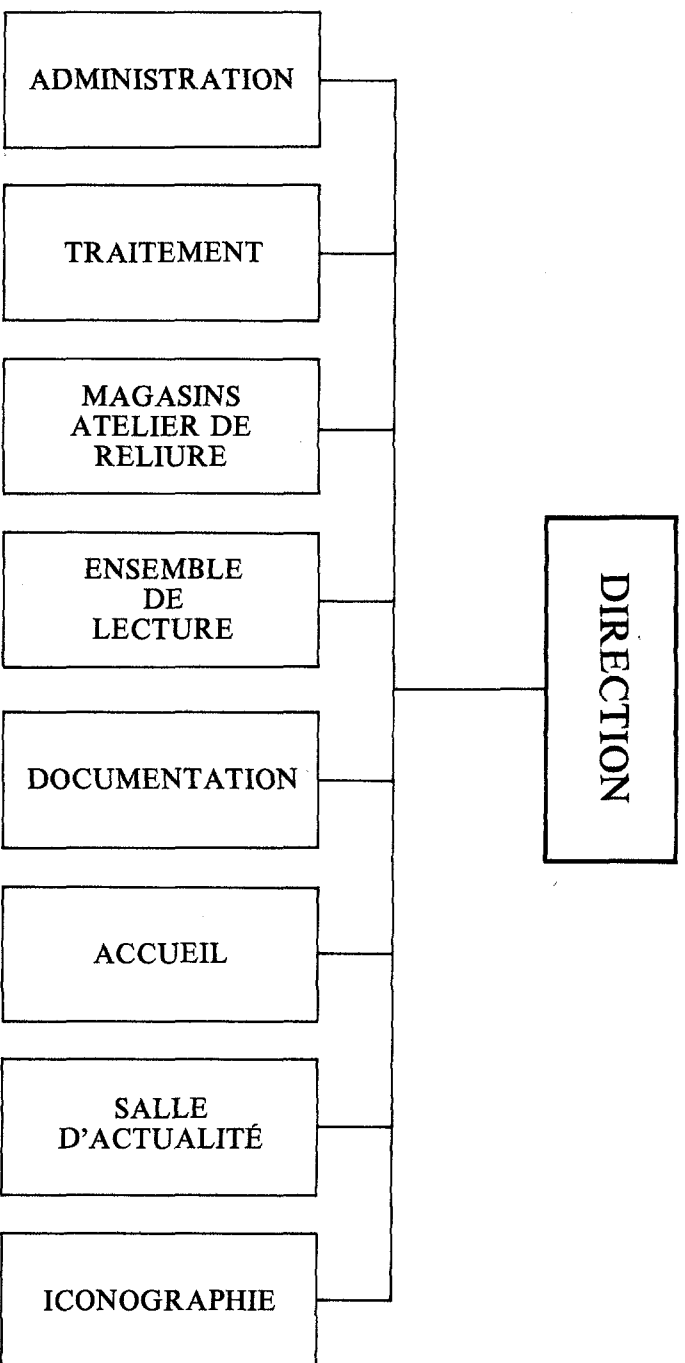
## DIAGONAL

Ce département a la charge :

- de la planification et de la coordination des recherches ou projets impliquant plusieurs départements,
- des recherches sur la transmission, la projection et la perception du son ainsi que des recherches sur l'acoustique pure et sur la théorie de la musique,
- de l'utilisation et de la mise en œuvre de l'ESPACE DE PROJECTION.

Les Départements présenteront au public l'état ou les résultats de leurs recherches par l'intermédiaire de manifestations diverses, de bulletins documentaires et d'œuvres.

# BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE D'INFORMATION



La BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE D'INFORMATION sera un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du Secrétariat d'Etat aux Universités, lié à l'E.P.C.B. par une convention.

Réservée à la consultation sur place, sans prêt à l'extérieur, la bibliothèque offre au grand public, en libre accès de 10 h. à 22 h., des livres, des périodiques, des microcopies, des disques, des bandes magnétiques, des films et des diapositives donnant une information générale dans tous les domaines des connaissances. Un laboratoire de langue sera mis gratuitement à la disposition des usagers de la bibliothèque. En plein exercice, la bibliothèque doit pouvoir offrir environ un million de documents français et étrangers, dont 4.000 périodiques vivants. Elle sera constamment tenue à jour.

La Bibliothèque Publique d'Information comporte en outre un service iconographique apportant un complément et un nouvel accès à l'information grâce à des images qui seront toutes des reproductions photographiques sous forme de diapositives.

La Bibliothèque Publique d'Information est un lieu de rencontre. Elle dispose de salles de réunions, de salles d'études et de salles d'expositions. Elle prend ainsi l'allure d'une sorte d'université libre, destinée essentiellement aux non universitaires. Elle constitue, comme les grandes bibliothèques publiques anglaises, américaines, scandinaves ou soviétiques, un instrument de recyclage et d'information permanente, à la libre disposition de tous.

La Bibliothèque Publique d'Information est un grand service de documentation générale, élaborée d'après ses propres collections ou en liaison avec d'autres bibliothèques ou centres de documentation. Elle est automatisée dans ses fonctions. Le système expérimenté doit permettre à son stade ultime, le dialogue de l'utilisateur avec l'ordinateur au moyen de claviers et d'écrans permettant la formulation des questions les plus diverses et les réponses immédiates ou différées à ces questions.

Elle s'adresse aussi à un public extérieur à la bibliothèque, à qui elle assure le service des publications de bibliographies sélectives périodiques ou fournies à la demande, ainsi qu'un service de réponses par téléphone ou par tout autre moyen.

## STRUCTURE

La bibliothèque est placée sous l'autorité d'un Conservateur en Chef chargé de définir ses orientations, de coordonner et de contrôler son fonctionnement. Il est assisté de conservateurs, responsables des services assumant les tâches suivantes :

- achats, commandes, inventaire
- choix des ouvrages, indexation
- catalogage
- établissement et mise à jour du dictionnaire
- reliure
- automatisation de la bibliothèque
- acquisition, préparation des documents audio-visuels qui sont intégrés dans les collections, sans distinction de forme
- acquisition, préparation des diapositives du service iconographique
- préparation des activités d'animation : expositions, manifestations, rencontres.

**ACTIVITÉ DE  
L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
DU CENTRE BEAUBOURG  
EN 1973**

# RÉSULTATS

L'activité de l'Etablissement Public du Centre Beaubourg s'est exercée en 1973 dans les deux domaines correspondant à ses missions d'aménagement et de construction, et de préfiguration. Les résultats de cette activité seront donc retracés sous ces deux rubriques.

## I - L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION

Les résultats atteints pendant l'année 1973 en matière d'aménagement et de construction seront détaillés par grands projets.

Ces projets sont au nombre de cinq :

- le Centre proprement dit, c'est-à-dire le bâtiment principal situé sur le Plateau Beaubourg ;
- l'Institut de Recherche et de Coordination Acoustique-Musique (IRCAM) dont l'autonomie géographique a été consacrée par une décision du Conseil restreint du 30 mai 1972 ;
- le complexe scolaire et sportif Saint-Merri, construit par l'EPCB, en application d'une délibération du Conseil de Paris du 22 décembre 1971, en remplacement de l'ancienne école Saint-Merri démolie afin de libérer le terrain choisi pour l'IRCAM ;
- l'îlot de Venise, opération destinée à faire disparaître le terrain vague qui borde la rue de Venise, à reconstituer l'alignement des façades de la rue Saint-Martin face au Centre, et à restituer à la rue de Venise son caractère de rue étroite de Paris (délibération du Conseil d'Administration de l'EPCB en date du 22 juin 1973) ;
- l'environnement immédiat du Centre, dont la responsabilité de maîtrise d'ouvrage en étroite collaboration avec la ville de Paris a été confiée à l'EPCB par une décision du Conseil restreint du 6 décembre 1973.

### 1 - BÂTIMENT PRINCIPAL ET PLACE

#### a) études et programmes

##### 1. PROGRAMMATION

---

###### **architecturale**

- adéquation programme - projet au niveau de l'avant-projet détaillé (janvier 1973).
- rédaction du programme définitif (janvier à juin 1973).

###### **environnement :**

- mise au point du programme de la place et des autres espaces extérieurs (avril 1973).
- contrôle des plans des architectes.

###### **équipements :**

- rédaction partielle du pré-programme (octobre-décembre 1973).

###### **fonctionnement :**

- programme surveillance et contrôle.
- analyse des tâches organisation - gestion au niveau de chaque département et traduction en termes de programme personnel (décembre 1973).



## 2. ÉTUDES

### **sonorisation et télévision :**

- avant-projet sommaire (janvier 1973) et avant-projet détaillé de l'ensemble du réseau (décembre 1973).

### **gestion technique centralisée :**

- avant-projet (mars 1973).
- appel d'offres et choix de l'entreprise adjudicataire (juin-octobre 1973).

### **surveillance et contrôle :**

- avant-projet sommaire (janvier 1973) et avant-projet détaillé (décembre 1973) du réseau de télévision de surveillance.

### **laboratoires :**

- étude du matériel des laboratoires photos - films - sono (novembre-décembre 1973).

### **ateliers :**

- étude des différents équipements (septembre-octobre 1973).

### **équipements de cuisine :**

- étude du fonctionnement et des équipements des cuisines avec le bureau d'études SEPA (août 1973).
- avant-projet sommaire (juillet 1973) et avant-projet détaillé (septembre 1973).

### **aménagement intérieur :**

- contrôle des finitions du projet architectural (janvier-juillet 1973).
- pré-étude sur l'aménagement des salles de spectacle avec l'aide d'un scénographe (novembre-décembre 1973).
- réactualisation du budget mobilier (septembre 1973).
- mise en place d'une documentation mobilier (octobre-décembre 1973).

## **b) opérations administratives**

### **1. RELATIONS AVEC LES ORGANISMES PUBLICS OU PARA-PUBLICS**

- mise au point avec la S.E.M.A.H. du cahier des charges particulières de cession des terrains (septembre-octobre-novembre 1973).

### **2. PERMIS DE CONSTRUIRE (DÉPÔT LE 28.12.1972)**

- instruction des dossiers complémentaires du dossier initial de permis de construire (sécurité incendie : mars-décembre 1973).
- avec les services compétents, examen des dispositions relatives à l'hygiène (conditionnement d'air) et à la sécurité (configuration des espaces - dispositifs d'évacuation - dispositif de protection contre le feu - désenfumage, etc ...) (en janvier-février-mars-juin-septembre à décembre 1973).

### **3. SERVICES DE CONTRÔLE TECHNIQUE**

- avec SOCOTEC, examen détaillé des dispositions constructives de la charpente métallique et de l'étanchéité (de février à mai puis en décembre 1973).

#### 4. APPELS D'OFFRES

lots n°	6	- charpente métallique	30.01.73
	7	- façades	29.05.73
	8	- climatisation	30.07.73
	8 bis	- exploitation des installations de climatisation	30.07.73
	9	- électricité	27.07.73
	9 bis	- détection incendie	27.11.73
	10	- plomberie	23.07.73
	10 bis	- protection incendie	28.07.73
	11	- génie civil 2e tranche	
	12	- ascenseurs et escaliers mécaniques	23.05.73
	15	- étanchéité	25.09.73
	18	- faux-plafonds insonorisants des superstructures	14.09.73
	50	- gestion technique centralisée	22.06.73

#### 5. ETABLISSEMENT DES MARCHÉS

lots n°	6	- accord de la commission des marchés le	5.06.73
	7 - 12	- accord de la commission des marchés le	16.10.73
	8 - 9 - 10	- accord de la commission des marchés le	27.11.73
	10 bis - 18	- accord de la commission des marchés le	11.12.73
	11	- accord de la commission des marchés le	18.09.73
	50	- accord de la commission des marchés le	30.10.73

#### c) travaux

- achèvement de l'exécution des lots n° 2 (forages - injections) (septembre 1973), n° 3 (paroi berlinoise) (janvier 1974), n° 4 (barrettes et puits de drainage) (janvier 1974).
- poursuite de l'exécution du marché du lot n° 5 (génie civil 1re tranche).
- début d'exécution du marché du lot n° 6 (juillet 1973).

#### 2. I.R.C.A.M.

##### a) études et programmes

- Adéquation programme-projet au niveau de l'A.P.S. (mai 1973) et de l'A.P.D. (août-septembre 1973).
- Analyse des dossiers A.P.S. (juin 1973) et A.P.D. (octobre 1973).
- Pré étude sur les équipements de la grande salle (plafond, mobilier) (décembre 1973).

##### b) opérations administratives

- Examen des dispositions relatives à la sécurité (à partir de juillet 1973).
- Instruction du dossier de permis de construire (dépôt du dossier le 18 octobre 1973).
- Lancement des appels d'offres pour les lots :
  - n° 100 - démolition de l'ancienne école, consolidation, le 6.10.73
  - n° 101 - terrassements et soutènements, le 10.10.73
- Etablissement des marchés pour les lots :
  - n° 100 - choix de l'entreprise en novembre 1973
  - n° 101 - accord de la Commission des Marchés le 11 décembre 1973.

### 3. COMPLEXE SCOLAIRE ET SPORTIF SAINT-MERRI

#### a) opérations administratives

Envoi des dossiers d'exécution aux services compétents en matière d'hygiène et de sécurité et aux Services Techniques de la ville de Paris : discussion et mise au point.

#### b) travaux

Exécution du marché (à partir du 25 janvier 1973).

### 4. ÎLOT DE VENISE

#### a) études et programmes

- Etablissement, en collaboration avec la SCET, d'un programme tenant compte des besoins et de l'équilibre financier de l'opération (septembre-octobre 1973).
- Mise au point de l'avant-projet sommaire (novembre 1973).
- Liaison avec l'étude de la place menée par MM. Piano et Rogers.

#### b) opérations administratives

Mise au point avec la SEMAH du cahier des charges de cession des terrains (octobre et novembre 1973).

### 5. ENVIRONNEMENT, VOIRIE, RÉSEAUX DIVERS

#### a) études et programmes

- Examen sommaire des modalités de réalisation du tunnel Rambuteau ;
- Etude, en liaison avec la SEMAH, les services publics ou parapublics, des dispositions à prendre en matière d'égout, d'alimentation en eau et en électricité, de branchement téléphonique, pour le bâtiment principal, l'îlot de Venise, l'I.R.C.A.M. et le complexe Saint-Merri.

#### b) opérations administratives

- Décision du Conseil restreint du 6 décembre 1973 relatif à l'aménagement de Paris et de la région parisienne :  
" Un programme d'amélioration de l'environnement du Plateau Beaubourg sera proposé au Conseil de Paris par le Préfet de Paris, ainsi qu'une étroite collaboration de maîtrise d'ouvrage avec l'Etablissement Public qui aura la responsabilité de l'exécution des travaux. Le coût de l'opération pour les travaux qui ne seront pas normalement pris en charge par le budget de la Ville de Paris sera pris en charge par l'Etat et inscrit à la loi de Finances pour 1975 ".
- Premier examen des problèmes d'environnement avec la Préfecture de Paris, la Préfecture de Police, et la SEMAH.



## II - L'OPÉRATION DE PRÉFIGURATION

L'opération de préfiguration peut se décomposer en trois grands projets :

- l'organisation du futur centre, c'est-à-dire d'une part l'étude des structures, des moyens de gestion et des conditions de fonctionnement futur, et d'autre part la mise au point des statuts.
- la mise en place des départements, peu à peu intégrés.
- la mise en place des services communs.

### ORGANISATION DU FUTUR CENTRE

#### a) fonctionnement :

Le travail effectué dans ce domaine a consisté à formuler les principales options à mettre en œuvre en matière d'organisation et de fonctionnement du futur centre pour respecter les principes directeurs retenus au niveau du programme de base. Une synthèse des premières études a conduit à la publication du rapport général organisation-gestion qui, sous réserve de quelques modifications actuellement en cours, peut être considéré comme le « programme de base » des études à poursuivre. Ce rapport général, adopté par les utilisateurs, a été soumis au cabinet du Ministre des Affaires Culturelles (M. Druon) et approuvé par lui. Il a servi de base à l'établissement du projet de décret relatif au statut du futur centre.

A ce premier stade ont donc été étudiés :

- le schéma d'organisation générale du centre, qui fixe les rapports entre services communs et départements.
- l'organisation interne de chaque direction des services communs et des départements : les moyens à mettre en œuvre en matière de politique du personnel et en matière de gestion du bâtiment et des équipements ;
- le coût d'exploitation du futur centre (établissement d'un compte d'exploitation prévisionnel).

Depuis ce rapport, des études détaillées ont été poursuivies :

- étude de variantes (ateliers, accueil, sécurité), en fonction des observations portées par les utilisateurs sur le rapport général ;
- mise à jour de documents analytiques : attributions des services, structure des effectifs de 1973 à 1977 pour chaque service, analyse des produits et services pour chaque activité ;
- analyse du fonctionnement futur des services, mise en évidence des divers cheminements ;
- analyse des questions relatives au personnel : nomenclature des effectifs, qualification et rémunération, grilles, étude et comparaison des systèmes existants.
- étude des procédures de recrutement du personnel ;
- étude des problèmes budgétaires dans le futur centre (schémas d'échanges entre services et départements) ;
- étude du programme des manifestations inaugurales et plus généralement lancement du planning de mise en place des activités.

## **b) statuts**

- établissement de la liste des textes à prendre et de leur forme juridique ;
- mise au point du projet de texte organique ; réflexion approfondie sur la nature juridique de ce texte.
- études et consultations (des Ministères intéressés) préliminaires pour les textes relatifs :
  - au statut du personnel,
  - aux règles de passation des marchés,
  - au contrôle financier,
  - aux procédures d'acquisition des œuvres d'art.
- suivi de l'élaboration, par les départements intéressés :
  - du statut de la B.P.I.,
  - du statut de l'I.R.C.A.M.
- élaboration de la convention entre le futur centre Beaubourg et la B.P.I.

## **c) mise en place des départements :**

Ces départements ont poursuivi leur activité culturelle traditionnelle : c'est ainsi que le C.C.I., le C.N.A.C. et le musée d'art moderne ont organisé, voire amplifié en 1973, leur programme d'expositions.

Ce présent rapport d'activité se borne à évoquer la mise en place de ces départements dans la perspective de Beaubourg.

### **1. DÉPARTEMENT DES ARTS PLASTIQUES**

---

- installation des services de ce département (centre national d'art contemporain, documentation spécialisée, collections), dans l'immeuble du boulevard de Sébastopol ;
- nomination du directeur des arts plastiques (M. Pontus Hulten) en septembre 1973 ;
- inscription de crédits pour l'acquisition des œuvres d'art de Beaubourg au budget du Ministère des Affaires Culturelles.

### **2. CENTRE DE CRÉATION INDUSTRIELLE**

---

- élaboration et signature d'une convention entre l'Union Centrale des Arts Décoratifs et l'Etablissement Public du Centre Beaubourg, approuvée par le Conseil d'Administration de l'E.P.C.B. lors de sa séance du 22 juin 1973 ; cette convention institue le transfert du C.C.I. de l'U.C.A.D. à l'E.P.C.B.

### **3. INSTITUT DE RECHERCHES ET DE COORDINATION ACOUSTIQUE-MUSIQUE**

---

- mise en place administrative (recrutement des directeurs, etc...) du futur institut ;
- élaboration du statut de l'association (A.R.C.A.M.).

### **4. DISPOSITIONS COMMUNES :**

---

- création, au budget des Affaires Culturelles, de « moyens Beaubourg » propres aux utilisateurs ;
- regroupement progressif des moyens financiers des divers organismes qui seront intégrés dans le centre ;
- mise en place du Comité de Direction préfigurant le futur Conseil de Direction ;
- désignation d'un responsable pour la préparation et la coordination des manifestations d'ouverture (M. Blaise Gautier).

## **d) mise en place des services communs**

### **1. relations publiques - accueil du public :**

#### **information générale :**

- expositions en collaboration avec la ville de Paris ; présentation d'une maquette à la foire de Paris, dans le hall de la Préfecture (pendant trois mois) et dans certaines villes étrangères (Liège, Anvers, Copenhague, Stockholm) ; présentation du centre à l'exposition organisée par l'association « Terre de France » à Montréal ;
- ouverture et installation, boulevard de Sébastopol, d'un hall d'information (mars 1973) ; ce hall a reçu en 1973 environ 16.000 visiteurs ;
- organisation de visites d'élèves et d'étudiants : lycées techniques, CET, IUT, CEG, facultés de sciences humaines et écoles d'architecture ;
- organisation de visites de maîtres et de professeurs en stage de recyclage (par l'entremise du comité d'accueil de l'enseignement national) ;
- organisation de visites des groupes « Monuments historiques », « Connaissance de Paris », de groupes étrangers (en liaison avec le Ministère des Affaires Etrangères) ;

#### **presse :**

- nombreux articles dans les quotidiens parisiens (le Figaro, le Monde, l'Aurore, France-Soir), de province (14 quotidiens) et étrangers ;
- articles dans les hebdomadaires, les périodiques techniques ;

#### **radio-télévision :**

##### **france-culture :**

- quatre émissions importantes ;

##### **F.I.P. inter-jeunes**

- information régulière sur le hall ;

##### **O.R.T.F. (en langue étrangère) :**

- 30 mn vers les pays de l'est ;
- 15 mn vers l'Italie ;
- 45 mn en langue anglaise ;

##### **télévision :**

- journal télévisé, flashs, émissions particulières, films (télé Hachette par exemple) ;

##### **édition-production :**

- 8.000 documents d'information générale diffusés ;
- 400 affiches sur le hall ;
- 2.000 documents d'information sur le hall diffusés.

##### **documents audio-visuels :**

- un film d'information « Beaubourg, un lieu, un lien », un film sur la programmation réalisé en liaison avec l'Institut de l'Environnement ;
- audio-visuels : « Les Musées du Quotidien », « Le Centre Beaubourg » ;
- un film réalisé par France Panorama ;
- un film réalisé par France Panorama sur l'école Saint-Merri.

##### **préfiguration :**

- recherche de public : contacts avec l'Enseignement, les Foyers de Jeunes Travailleurs, l'Union des journaux d'entreprise de France, diverses associations professionnelles ;
- accueil du public : information sur l'actualité artistique (dans le hall) sur l'actualité théâtrale (audio-visuel dans le hall), sur la musique (opérationnelle en avril 1974).



## 2. édition - diffusion :

- étude d'organisation et de fonctionnement du service, essai de prévision d'exploitation ;
- organigramme d'encadrement du service et rédaction des définitions de fonction de chacun des cadres ;
- étude sur les conditions de fonctionnement du service dans le futur centre, s'appuyant sur :
  - la fréquentation prévue dans le centre,
  - les activités d'édition-diffusion attendues et les formes de vente,
  - les surfaces affectées à l'édition-diffusion,
  - les heures d'ouvertures envisagées.
- test de simulation d'un compte prévisionnel d'exploitation ;
- étude de la localisation des surfaces de vente dans le centre et de leur importance ; ces surfaces ont été fixées à 800 m<sup>2</sup> ;
- implantation d'un point de vente dans le hall d'information (fin septembre) ;
- essai de vente par correspondance, portant sur l'index du mobilier urbain (catalogue du C.C.I.) :
  - envoi à 2.000 mairies
  - 241 commandes
  - rendement : 12,1 %
- aide technique aux utilisateurs pour l'édition de leurs publications (notamment les catalogues) : édition du catalogue "Dubuffet" (CNAC), étude du catalogue "Formes Matériaux Technologie" (CCI) ;
- recherches d'éditions propres au service : réimpression de six affiches du CCI à 1.000 exemplaires chacune ;
- édition de trois séries de diapositives : Bellmer, Dubuffet, hyperréalistes américains et réalistes européens ;

## 3. informatique :

- mise au point d'un fichier d'adresses personnalisées à l'usage des services communs et des utilisateurs ;
- élaboration et négociation d'un contrat pour l'implantation en France d'un système dit N Y P L permettant d'éditer un catalogue au contenu défini par la documentation spécialisée ; l'implantation de ce système américain sera achevée à la fin de 1974 ;
- mise à la disposition du CCI, à la suite d'un accord passé entre celui-ci et l'Etablissement Public, d'un informaticien employé à temps plein pendant six mois afin de définir l'organisation du service de documentation du CCI, gérer un contrat de sous-traitance permettant au CCI de disposer d'un outil informatisé d'analyse de la valeur d'usage ;
- test du système MISTRAL sur le système d'indication de la BPI (résultat négatif) ;
- étude sur l'iconographie de la BPI.

### III - MOYENS

#### BUDGET : EVOLUTION DU BUDGET DE L'E.P.C.B. en 1972 et 1973

##### A. DÉPENSES

	1972	1973
<b>1. Dépenses de fonctionnement</b>		
Services Communs .....	1.664.520	6.082.215
Utilisateurs :		
C.C.I. ....	230.000	900.000
I.R.C.A.M. ....	220.160	455.160
(Intégrés au budget de l'E.P.C.B.)		
C.N.A.C. + doc spéc. ....	220.000	340.000
M.A.M. ....	100.000	135.000
(Non intégrés au budget de l'E.P.C.B., inscrits au budget des Affaires Culturelles)		
Dépenses totales .....	2.114.680	7.437.375
<b>2) Dépenses en capital</b>		
a) Loi de finances initiales		
Autorisations de Programme .....	118.955.000	159.840.000
Crédits de paiement .....	74.400.000	124.840.000
b) Loi de finances rectificatives		
Autorisations de Programme .....	107.000.000	111.600.000
Crédits de Paiement .....	40.000.000	15.000.000
c) Total		
Autorisations de Programme .....	225.955.000	271.440.000
Crédits de Paiement .....	114.400.000	139.840.000

##### B. RESSOURCES

	1972	1973
<b>1) Ressources de Fonctionnement</b>		
Subvention de l'Etat .....	2.104.680	7.337.375
Ressources Propres .....	10.000	100.000
	2.114.680	7.447.375
<b>2) Ressources en Capital</b>		
Subvention de l'Etat .....		
Budget Primitif .....	74.400.000	124.840.000
Collectif .....	40.000.000	15.000.000
	114.400.000	139.840.000



**PERSONNEL : EFFECTIFS BUDGÉTAIRES DE L'E.P.C.B.  
ET DÉPARTEMENTS**

	1972	1973
Services Communs .....	20	48
<b>Départements :</b>		
C.C.I. ....	3	17
I.R.C.A.M. ....	2	6
C.N.A.C. et Documentation .....	5	15
M.N.A.M. ....	5	8
<b>Total des départements .....</b>	<b>15</b>	<b>44</b>
<b>TOTAL .....</b>	<b>35</b>	<b>92</b>